





# Mode d'emploi établissements

Le Challenge Mobilité de Sophia Antipolis est une initiative lancée en 2016 par l'ADEME et Sophia Club Entreprises, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Le Challenge propose aux établissements d'organiser, en interne et le temps d'une journée, un défi collectif sur le thème de la mobilité. Le Challenge Mobilité offre ainsi à chacun(e) la possibilité d'essayer un mode de transport plus sûr, plus économique et plus propre.



## **COMMENT ÇA MARCHE**

Les établissements s'inscrivent et mobilisent leurs salariés pour le 19 septembre 2019.



- Inscription sur la plateforme web : www.challenge-mobilite-sophia.fr
- 2. Communication en interne via les outils disponibles dans votre espace référent.
- **3.** Le 19 septembre 2019, comptabilisation du nombre de salariés venus en transports en commun, en covoiturage, à vélo, à pied ou en combinant plusieurs modes.
- **4.** Organisation d'animations (conseillé) : accueil convivial des salariés, stands d'information, démonstrations...
- **5.** Enregistrement des résultats sur la plateforme web jusqu'au **25 septembre 2019**.



### LE RÔLE DU RÉFÉRENT D'ÉTABLISSEMENT

La mobilisation des salariés sera récompensée, les établissements qui ont le plus fort taux de participation sont gagnants (salariés venus en mode alternatif / salariés présents le jour du challenge). En cas d'égalité, le nombre de kilomètres réalisés par les automobilistes réguliers qui auront changé de mode de transport pour l'occasion départagera les ex aequo.

Les lauréats régionaux seront récompensés lors d'une cérémonie régionale organisée début Octobre. Voir les modalités du classement dans le règlement du challenge disponible sur le site www.challenge-mobilite-sophia.fr

Des cérémonies locales peuvent être organisées par les Relais locaux et leurs partenaires.



### CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Pour tenir compte des différentes tailles d'établissements 4 catégories sont définies :

- · De 1 à 19 salariés
- · De 20 à 99 salariés
- · De 100 à 499 salariés
- · Plus de 500 salariés















## Mode d'emploi salariés

Le Challenge Mobilité de Sophia Antipolis est une initiative lancée en 2016 par l'ADEME et Sophia Club Entreprises, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Le Challenge propose aux établissements d'organiser, en interne et le temps d'une journée, un défi collectif sur le thème de la mobilité.

Le Challenge Mobilité offre ainsi à chacun(e) la possibilité d'essayer un mode de transport plus sûr, plus économique et plus propre.



Ce sont les établissements qui s'inscrivent et qui mobilisent leurs salariés pour que ceux-ci participent.



- Si mon établissement est inscrit, je contacte le référent pour connaître les modalités de participation.
- Si mon établissement n'est pas inscrit je peux proposer qu'il le fasse et aussi me proposer comme référent.
- Si mon établissement n'est pas inscrit et que je connais le challenge je mobilise ma direction et mes collègues pour y participer.
- Le challenge est un défi collectif, j'en parle et je motive mes collègues.



Je m'organise pour venir au travail autrement que seul dans ma voiture : transports en commun, covoiturage, marche, vélo...

Si j'opte déjà pour un mode alternatif au quotidien, et bien je poursuis mes efforts car chaque participation compte. De plus, c'est l'occasion de partager mon expérience avec mes collègues.



#### **JE PASSE UN MOMENT** CONVIVIAL!

Cette journée se veut avant tout conviviale! Je laisse parler mon imagination et propose à mon référent d'organiser un moment divertissant avec tous les participants : petits déjeuners à l'arrivée, pique-nique, vélobus, jeux concours...

Je m'inspire des bonnes idées proposées sur le site du challenge.



## **JE REPORTE MES TRAJETS**

Je reporte les informations concernant mon trajet domicile-travail sur le site ou je les communique à mon référent s'il a la charge de les centraliser.







